Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 4 (1868)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 1er OCTOBRE 1868

4e année. N° 19.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey, gérant de l'*EDUCATEUR, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. — Biographie populaire des pédagogues suisses (Pestalozzi). — Coup d'œil général sur l'instruction publique en Suisse (suite). — Enseignement des langues modernes. — Correspondance genevoise. — Intérêts de la Société (Invitation de la Société tessinoise des *Amis de l'éducation du peuple*). — Chronique bibliographique.

BIOGRAPHIE POPULAIRE DES PÉDAGOGUES SUISSES

PESTALOZZI

I

Premières années de Pestalozzi. — L'école-ferme de Neuhof (1775).

Henri Pestalozzi était né à Zurich le 12 janvier 1746. Dès son enfance, il se signalait par une bizarrerie de manières qui prêtait à rire aux compagnons de ses jeux. Mais ce ridicule était amplement racheté par une bonté de cœur qui a fait la gloire de cet homme admirable. Après avoir achevé ses études au collége de Zu-

rich, il songeait à se faire pasteur pour obéir à sa mère. Mais ses essais de prédication ne réussirent pas. Il demeura court plus d'une fois. Il se tourna alors vers la politique. Il espérait trouver dans cette carrière le moyen de faire régner la justice parmi les hommes. Dans ce dessein, il s'associa à quelques amis, le généreux et savant Lavater entr'autres. Un bailli des environs de Zurich, le bailli de Gruningue, opprimait ses administrés. Les deux amis le dénoncèrent et parvinrent à le faire destituer. Mais Pestalozzi, devenu odieux au pouvoir, perdit tout espoir d'être appelé aux fonctions publiques. Un de ses amis venant à mourir, sur ces entrefaites, lui donna à son lit de mort le conseil d'abandonner la politique : « Tu as un trop bon cœur et tu seras toute ta vie la dupe des intrigants. » — « Dans ce cas, s'écria Pestalozzi, je veux être maître d'école comme mon grand-père. » La lecture d'un ouvrage de Rousseau (l'*Emile*) le confirma dans cette résolution. Il forma le projet d'instruire de pauvres enfants, tout en leur apprenant l'agriculture ou un métier. Il y avait alors dans le canton de Berne un habile agronome nommé Tschiffeli. Pestalozzi fit auprès de lui un apprentissage d'une année, travaillant comme un simple valet de ferme. A son retour, il fonda à *Neuhof*, en Argovie, une colonie agricole, où une centaine d'enfants pauvres furent recueillis, nourris, habillés aux frais de l'établissement. Malheureusement Pestalozzi n'avait pas la moindre notion de comptabilité et manquait entièrement d'ordre. L'argent, par exemple, était dans un tiroir où chacun pouvait aller puiser à volonté. Mais ce mauvais économe était un incomparable instituteur. Il savait à merveille occuper les enfants et cultiver leur intelligence, tout en leur faisant filer du coton. Assis au milieu d'eux, il leur posait des questions, ou leur faisait des lectures instructives. Mais des enfants accoutumés à mendier ne pouvaient se plier aisément à un travail régulier. Ils s'enfuirent presque tous en emportant les habits neufs que leur avait fait faire Pestalozzi. Ce dernier finit par être exproprié de son domaine. « Pauvre homme ! tu veux aider les autres, se disait alors le malheureux fondateur de Neuhof, et tu ne parviens pas à t'aider toi-même. » Par le conseil d'un de ses amis, il se mit alors à écrire des livres pour vivre. Il composa un roman pour le peuple, intitulé : *Léonard et Gertrude* (1781). Faute de pa-

pier, Pestalozzi écrivit tout cet ouvrage à la marge et dans les blancs d'un livre de compte. Ce livre, véritable chef-d'œuvre de littérature populaire, eut le plus grand succès; il valut à l'auteur beaucoup de félicitations et d'encouragements. Mais, tout à coup, il apprend que le gouvernement helvétique fondait une maison d'orphelins dans l'Underwald désolé par la guerre. Il demanda aussitôt à diriger cet établissement et se rendit à Stanz.

II

Pestalozzi à Stanz (1799).

Un triste spectacle attendait dans le Nidwald l'ami des hommes. 80 enfants étaient réunis ou plutôt entassés dans un cloître délabré et humide, sous la garde d'une femme de ménage. Sans hésiter un instant, Pestalozzi s'installe auprès de ces enfants, couche dans la même salle, partage leur mauvaise nourriture et devient la providence de ces petits malheureux. « J'ai vécu comme un mendiant, disait plus tard Pestalozzi, pour enseigner à des mendiants à vivre comme des hommes. » A force de bonté et de dévouement, il réussit à toucher les cœurs de ces infortunés endurcis par la misère. Un incendie ayant détruit le village d'Altorf, chef-lieu du canton d'Uri, Pestalozzi dit à ses élèves : « Voulons-nous recueillir vingt de ces pauvres enfants incendiés? Mais je vous en préviens, il faudra partager avec eux ce que nous avons. » Un oui joyeux sortit de toutes les bouches. Quelques jours après, les vingt enfants d'Altorf étaient installés à Stanz, sous la direction du *père Pestalozzi.*

Comme à Neuhof, Pestalozzi instruisait les enfants sans livre et cherchait à faire marcher de front la culture de l'esprit avec le travail manuel. Cette instruction, il est vrai, n'allait pas bien loin. Mais le peu qu'ils apprenaient, ils le possédaient réellement. Ils acquéraient aussi une confiance en eux-mêmes, très utile pour la vie pratique. Comme ils croissaient en intelligence, ils croissaient aussi en force et en santé. Beaucoup d'enfants arrivés hâves et chétifs à l'orphelinat de Stanz, étaient devenus des garçons forts et robustes, au teint vermeil. Aussi regardaient-ils Pestalozzi, non comme un maître, mais comme un père, et se mettaient-ils à pleurer quand leurs parents passaient devant lui sans le saluer. Cela arrivait assez souvent; car

loin de comprendre l'admirable dévouement de cet homme, beaucoup de parents s'imaginaient que Pestalozzi était un mercenaire qui faisait par nécessité ce qu'il faisait par amour. D'autres, aveuglés par les préjugés, ne voyaient en lui qu'un hérétique. Son extérieur négligé n'était pas fait non plus pour lui donner la considération qui lui manquait. Les principaux de l'endroit trouvaient aussi que Pestalozzi ne les traitait pas avec assez de respect et de déférence. Bientôt le père des orphelins vit tout le monde se tourner contre lui et perdit ses forces avec sa gaîté. Il n'eut pas tardé à succomber au chagrin qui le minait, lorsque les troupes françaises étant entrées dans l'Underwald, Pestalozzi se vit contraint de congédier ses élèves et d'évacuer le vieux cloître, transformé en hôpital militaire.

(A suivre.) A. D.

ERRATA

Deux fautes d'impression se sont glissées dans notre notice sur le P. Girard : A la page 290 lisez : *Dans la famille Girard, composée de 15 enfants, il était d'usage que les aînés aidassent à l'instruction de leurs cadets.....*

A la page 291 lisez : ...*Le culte catholique y fut rétabli à côté du* culte *réformé, en grande partie par égard pour l'homme qui représentait si dignement le premier.*

Coup d'œil général sur l'instruction publique en Suisse.

(Suite.)

Avant d'aborder l'étude des cantons ou plutôt des vingt-cinq Etats et de leurs législations scolaires, M. Beer fait ressortir les grandes divergences qui existent entre ces législations et l'organisation scolaire en général. Divergences de tous genres, et quant à la nature des établissements, à leur dénomination, à leur agencement, au mode de contrôle, aux méthodes et livres en usage, à l'époque des vacances, etc., etc. D'un canton à l'autre tout varie, tout diffère. Pas de relations ; on ignore dans l'un ce qui se fait dans l'autre. Ici on sacrifie l'enseignement industriel aux études littéraires, plus loin, c'est le contraire. En un autre endroit encore, on a cherché à opérer un juste équilibre. De toutes ces diversités, il résulte une certaine dissonance, un désordre apparent au moins, une confusion aux yeux de l'observateur. Mais, sous ce désordre et ce chaos, il y a de la vie, un développement de force issu des circonstances ; pas de bureaucratie formaliste et dictant ses ordonnances du fond d'un cabinet, en dehors des aspirations et des besoins populaires. Tout vient du peuple et y retourne. De là, une école qui a véritablement ses racines dans le sol qui

l'a produite. Cette origine et cette direction populaire n'empêchent pas le progrès. Il est cependant certains cantons où ce progrès est fort lent et où l'on pourrait même croire à un temps d'arrêt. Or, « toute halte dans ce domaine est suivie d'un fâcheux recul dans la voie du progrès. »

Pour accélérer ce progrès, une certaine centralisation aurait sans aucun doute un avantage. Mais une centralisation excessive aurait le grave inconvénient de substituer l'uniformité qui tue à l'unité qui vivifie. Cette uniformité a déjà tué bien des institutions et anéanti la vie intellectuelle dans plus d'une contrée. A l'heure qu'il est, la Suisse a déjà gagné en unité scolaire, par le libre échange des idées et des vues sur l'organisation scolaire, sur les méthodes, sur les moyens d'enseignement, etc. Un rapprochement s'est opéré indubitablement entre les législations cantonales, quant aux principes qui forment la base de l'édifice scolaire. Ce rapprochement, sans doute, est encore bien éloigné du niveau centralisateur, mais il est beaucoup plus grand qu'on n'eût pu l'espérer, il y a dix ans, en présence des jalouses susceptibilités de la souveraineté cantonale. »

Dans le coup d'œil rétrospectif intitulé *Rückblicke,* dont M. Adolphe Beer a fait suivre ses études sur l'instruction publique, dans les divers cantons, nous notons, faute de pouvoir traduire le morceau entier, les observations suivantes :

Le canton de Zurich marche à la tête de la Suisse allemande, Bâle, Schaffhouse, Argovie, St-Gall, Soleure, Thurgovie suivent. Dans la Suisse française, Vaud et Neuchâtel ont voué une attention particulière aux écoles, Genève a fait quelque chose, et la Suisse italienne elle-même a fait de louables efforts pour améliorer son système d'instruction publique.

Malgré l'apparente confusion qui résulte des divergences scolaires de canton à canton, on peut reconnaître l'existence de quelques principes dirigeants. L'Etat dans chaque canton a la haute main dans l'instruction publique; l'influence des corporations et des communes, influence presque toujours préjudiciable au progrès, a été paralysée d'une façon heureuse. « Quoiqu'il n'y ait pas d'école d'Etat, à l'Etat cependant, dit M. Beer, incombe le devoir de veiller à ce que la législation scolaire soit une vérité et que l'instruction populaire soit au niveau des progrès de la science et de l'expérience. »

Pendant qu'en Allemagne l'instruction populaire est encore placée, dans beaucoup d'Etats, sous la direction des ecclésiastiques, on a fait une part plus grande en Suisse aux hommes d'école proprement dits et on a su intéresser les diverses classes de la population aux progrès de l'instruction publique.

Deux cantons seuls, Fribourg et Schwytz (c'est M. Beer qui parle), ont conservé aux ecclésiastiques une influence prépondérante qui toutefois ne se maintiendra (selon M. Beer) que si ces messieurs savent se restreindre et éviter les exagérations.

Les entraves que les différences confessionnelles mettaient au développement de l'instruction publique sont tombées dans la plupart des cantons. La tentative de créer à côté de la Société suisse des instituteurs une Société exclusivement catholique n'a pas pris. « La pédagogie, dit à ce sujet M. Beer, dont on remarquera l'analogie d'idées sur ce point avec celles qu'a, en plusieurs circonstances, développées l'*Educateur*, est une, les méthodes et les moyens d'enseignement conviennent plus ou moins à tous les peuples. » Relativement à l'administration et à l'organisation scolaire, M. Beer déclare préférer le système de la décentralisation et de la liberté communale et locale qui existe dans la plupart des cantons au système de centralisation et d'uniformité en usage dans les Etats absolutistes et les monarchies constitutionnelles. « L'école, dit M. Beer, est une image de la vie dont les mille faces de Protée ne se laissent pas ramener à un seul type. »

Quant aux méthodes, M. Beer loue la Suisse allemande d'avoir mis en honneur le *Schreib-Lese-Unterricht*, d'avoir mis l'intuition à la base de l'enseignement, d'avoir réuni le calcul pur au calcul d'application et d'avoir renfermé l'enseignement géométrique dans des limites qu'il ne doit pas franchir. « L'introduction de l'étude des formes dans les écoles populaires, dit M. Beer, est un des plus grands mérites que se soit acquis l'immortel Pestalozzi. »

M. Beer trouve aussi que l'histoire naturelle est enseignée d'une manière très méthodique. Donnant au mot de synthèse le sens que les pédagogues lui donnent ordinairement en Allemagne, M. Beer félicite l'enseignement de la géographie d'avoir abandonné l'analyse, c'est-à-dire l'étude du globe pour celle du lieu natal, comme point de départ de l'étude de la terre et de ses habitants. Il approuve également l'idée de faire précéder l'enseignement de l'histoire générale de celui de l'histoire nationale. Le développement qu'a pris l'éducation physique et la gymnastique en particulier, dans le système scolaire de plusieurs cantons, a toutes ses sympathies.

Tout en regrettant que l'école populaire cesse ordinairement en Suisse avec le degré élémentaire, M. Beer accepte comme d'un bon augure pour l'avenir les plaintes qu'occasionne cet état de choses et les efforts faits en plusieurs cantons pour créer une instruction complémentaire et des écoles de perfectionnement obligatoires pour les jeunes gens de 16 à 20 ans.

L'établissement d'écoles d'ouvrages pour les jeunes filles est considéré et salué par M. Beer comme une création nouvelle et salutaire, mais qui a encore besoin des données de l'expérience pour revêtir une forme arrêtée et définitive. Le problème à résoudre est celui de l'alliance du travail intellectuel avec le travail manuel. « Partout, dit M. Beer, où cette institution a pris racine, on a fait la remarque que l'application, l'amour de l'ordre et de la propreté sont en progrès. »

L'auteur de l'*Unterrichtswesen in der Schweiz* applaudit aux sacrifices qui ont été faits dans plusieurs cantons pour améliorer la position matérielle des instituteurs. Car, ainsi que l'observe très bien M. Beer, « améliorer la situation matérielle du maître d'école, c'est améliorer l'école. Tous les essais de perfectionnement sont infructueux si l'on ne peut assurer à l'instituteur une position qui le mette à l'abri du besoin et des soucis de chaque jour. En Suisse, poursuit M. Beer, l'Etat ne se borne pas à faire des règlements, à entretenir des inspecteurs et des écoles normales; mais il fournit des subsides pour la construction de maisons d'écoles, pour compléter le traitement des instituteurs, pour aider à la formation de caisses de secours, à la création de fonds d'école, etc., etc. La question d'argent est réglée, du reste, d'une manière bien différente de canton à canton, et les dépenses de l'école sont couvertes de diverses façons. »

La manière de former les instituteurs est également très divergente. Ici on préfère la vie de séminaire ou d'internat; là, la liberté de la vie bourgeoise; ici, tous les instituteurs doivent être jetés dans le même moule; plus loin, chacun se prépare comme il l'entend; ici, l'école normale forme un établissement à part; ailleurs on en fait une branche de l'école réale cantonale ou de l'académie. Dans quelques cantons, celui de Zurich, par exemple, la question de savoir si l'école normale devait être accompagnée d'un internat ou non, a fait l'objet de vives discussions au sein du corps enseignant, et mis deux partis en présence. La vie d'internat, disaient les uns, tue l'individualité; on peut parfaitement joindre l'école normale à l'université; l'enseignement académique, disaient les autres, est fait pour dégoûter les futurs instituteurs de leur modeste condition. »

L'organisation des écoles normales de Küssnacht, Wettingen, Mariaberg, Munchenbuchsée, est mentionnée avec éloge par M. Beer. Il n'en est pas de même des écoles normales de la Suisse française, qui lui paraissent laisser beaucoup à désirer.

Comme le fait observer M. Beer, on a eu grand tort dans cette affaire

de parler d'instituteurs du présent et d'instituteurs de l'avenir et de faire de l'idéal impossible à réaliser.

Il attribue cet état de choses aux susceptibilités jalouses de la souveraineté cantonale qui ne permettent pas à un canton de s'entendre avec l'autre pour établir une école normale en commun.

L'absence d'une école destinée à former des instituteurs secondaires est signalée par M. Beer comme n'étant pas en rapport avec les exigences de cet enseignement. Il estime que les instituteurs de ce degré ont autant besoin de directions que ceux du degré élémentaire. *(A suivre.)*

DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES MODERNES

Le temps est passé où il était nécessaire de combattre en faveur de l'enseignement des langues modernes et d'en démontrer l'utilité. Aujourd'hui les rapports multipliés qu'ont les nations entre elles ont fait de cette branche des études une nécessité sociale. Il ne s'agit plus que de déterminer la part qui doit lui être dévolue actuellement dans l'éducation de la jeunesse.

Il a été écrit des volumes sur la valeur comparative des langues anciennes et des modernes. Le grec et le latin ont trouvé d'habiles défenseurs ; l'allemand, l'anglais et l'italien ont eu d'intrépides champions. Des deux parts on a beaucoup discuté, mais peu prouvé. Il est un point toutefois, sur lequel tout le monde est d'accord, c'est l'insuffisance de l'étude d'une seule langue pour une bonne éducation. L'étude d'une langue étrangère est à l'esprit ce que la gymnastique est au corps ; elle assouplit l'intelligence et développe ses forces. L'habitude d'exprimer une même pensée en différents idiomes oblige à penser correctement, si j'ose ainsi parler, c'est-à-dire à s'arrêter sur une idée jusqu'à ce que nous la percevions d'une façon parfaitement distincte.

> Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement,
> Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.

Une pensée flottante, indécise, est fort difficile à rendre dans sa langue maternelle ; l'expression en sera forcément louche, embarrassée. On ne saurait trop le remarquer, une phrase peu claire représente presque toujours une pensée trouble. Dans ce cas, essayez de traduire : impossible.

Quant aux langues à préférer pour cette gymnastique intellectuelle, nous n'hésitons pas à donner la supériorité aux langues vivantes sur les langues mortes, non pas que nous méconnaissions l'importance et la valeur de ces dernières, ce serait de l'ingratitude. Ne sont-ce pas les lettres

anciennes qui, au moyen-âge, nous ont sortis de la barbarie? N'est-ce pas l'antiquité qui a formé, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne et en France, du XVe au XVIIIe siècle, ces écrivains qui ont fondé une nouvelle civilisation grâce aux souvenirs de la Grèce et de Rome? Car le monde moderne est un enfant du nord, élevé sous le soleil du midi. L'antiquité, avec ses nobles et purs génies, a droit à toute notre vénération. On verra plus loin la part que nous faisons aux monuments qu'elle nous a légués. Pour le moment, nous le demandons, de quelle utilité peuvent être le latin et le grec pour l'artisan, le négociant, le banquier, l'ingénieur? D'aucune, chacun le reconnaît. Aussi, a-t-on établi pour eux les études dites industrielles ou professionnelles et que nous nommerons *réales*, où les langues modernes sont venues remplacer les langues anciennes. Eh bien, que l'on compare dans un même établissement les élèves des classes parallèles de la division classique et de la division réale; on verra que les derniers sont supérieurs aux premiers, soit comme développement intellectuel, soit comme connaissances positives; ils manieront leur langue maternelle avec plus d'aisance et de fermeté que leurs collègues latins[1]. Or, n'en déplaise à J.-J. Rousseau, la pierre de touche d'une bonne éducation est la langue maternelle bien plus que la géométrie. Je sais bien qu'au point de vue littéraire, non-seulement cette différence disparaîtra, mais qu'elle tournera à l'avantage de l'élève de la division classique, s'il termine ses études; et cela se comprend, puisqu'il aborde les études littéraires proprement dites alors que l'élève de la division réale entre dans une école spéciale ou dans une maison de commerce. Les études réales interrompues peuvent être reprises dans toutes les carrières : par la lecture, les cours publics, etc. Les études classiques, pour porter des fruits, doivent être approfondies et complètes ; elles ne conviennent, d'une manière absolue, qu'aux savants, aux érudits, aux hommes voués à l'étude pour leur vie entière.

En effet, prenons un jeune homme ayant fait les études ordinaires, c'est-à-dire ayant parcouru toutes les classes d'un gymnase et suivi quelques cours à l'académie ou à l'université, un bachelier, par exemple, qu'en restera-t-il au bout de quelques années, si, par vocation, notre étudiant n'est pas appelé à continuer l'étude des auteurs anciens? Peu de chose. Il n'y a pas longtemps qu'un homme fort intelligent, professeur dans un établissement d'instruction supérieure, me disait : « Pour le latin, si je devais l'enseigner, cela irait encore; en préparant bien mes leçons, je m'en

1 L'expérience contraire a été faite dans plusieurs établissements de la Suisse française. A. D.

tirerais ; mais mon grec, où est-il, bon Dieu ? » De même, un pasteur fort connu m'avouait que pour lui l'hébreu et le chinois étaient à peu près la même chose. Quant à ceux qui se vouent à l'enseignement, la première chose à faire est d'apprendre la grammaire, qu'ils ne connaissent guère que de nom. — Je parle ici des Français ; pour les Allemands, c'est une autre affaire. — S'il en est ainsi pour ceux qui ont parcouru le cercle ordinaire des études, qu'en sera-t-il pour ceux qui s'arrêtent en chemin ? et c'est le plus grand nombre. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner le nombre des élèves dans chaque classe du collége et du gymnase et des étudiants à la faculté des lettres. Et encore, de ceux-ci, combien continueront à s'occuper des Grecs et des Latins ?

Si l'on compare enfin le chiffre des citoyens qui profitent de ces études à celui de la population totale, on voudra bien reconnaître, avec nous, que l'enseignement réal est d'une utilité bien plus générale que l'enseignement classique. Si j'insiste à cet endroit, c'est qu'au point d'avancement où en sont aujourd'hui toutes les sciences, une nouvelle classification dans les études supérieures est devenue nécessaire. Nos établissements de la Suisse romande, en particulier, doivent être profondément modifiés. Pourquoi placer sur un pied d'infériorité les jeunes gens qui n'ont pas étudié les langues mortes ? Que peuvent le grec et le latin pour faire un bon physicien, un chimiste, un botaniste, un géologue ? Absolument rien. On ne peut prétendre que pour apprendre la terminologie des sciences naturelles, il faille être familiarisé avec les langues anciennes. L'étude d'un vocabulaire de quelques centaines de mots serait tout à fait suffisant. Je vais plus loin et je demande de quelle utilité sont ces mêmes langues aux médedecins et aux avocats ? J'ai connu des médecins très distingués qui m'ont assuré n'avoir, de leur vie, lu une ligne d'Hyppocrate, de Celse et de Galien, tandis qu'ils s'adonnaient avec la plus grande application à l'étude des travaux de leurs confrères étrangers. J'ai entendu des avocats justement estimés déclarer n'avoir jamais recouru dans leur pratique aux textes romains. Ne serait-il donc pas plus sage de laisser, pour les examens d'entrée dans les facultés, le latin et le grec comme branches facultatives ? Je le crois. Pour les uns, l'étude sérieuse, approfondie des sciences naturelles ; pour les autres, l'histoire et les sciences sociales, et pour tous, les langues modernes, seraient sans nul doute plus profitables. Les langues mortes ne devraient être obligatoires que pour les philologues, les théologiens et pour ceux qui se destinent à l'enseignement des diverses branches littéraires dans les académies et les universités.

Mais ici encore nous allons nous heurter contre les idées reçues. Nous

pensons que même les jeunes gens destinés aux études classiques doivent commencer par les langues vivantes. Dès l'âge de cinq ou six ans, avant même de savoir lire dans sa langue maternelle, un enfant peut déjà connaître, à un degré proportionné à son développement intellectuel, une langue étrangère. Une bonne sera son professeur. Le fait est trop fréquent aujourd'hui pour avoir besoin de preuves. Il est peu d'enfants qui n'aiment à apprendre une autre langue que la leur ; c'est dans les pensionnats surtout que l'on peut voir avec quelle étonnante facilité un enfant peut s'approprier un idiome. C'est que les mots qu'il apprend dans son livre, il en trouve l'emploi à toutes les heures du jour ; il apprend souvent plus en dehors des leçons que dans les classes mêmes. Dès qu'il sait quelques mots, il fait un peu de conversation ; il parle français avec un camarade français, allemand avec les Allemands. Avec quel bonheur il place, chaque fois que l'occasion s'en présente, les mots de son peu volumineux vocabulaire ; il en forme une foule de combinaisons ; c'est pour lui un trésor inépuisable. Et puis, il peut presque immédiatement lire quelques petites fables, quelques historiettes qui l'amusent ; il fait bientôt des compositions sur des sujets qu'il connaît. Ici, rien d'abstrait, point de noms barbares, point de gens auxquels il s'intéresse peu ; point n'est parlé de lieux qu'il n'a jamais entendu nommer que par son professeur ; point de ces longues, arides, ennuyeuses déclinaisons et conjugaisons sans résultat apparent. Tout est réel, palpable, et l'enfant aime ce qui lui tombe sous les sens ; il abhorre l'abstrait. Tout, pour lui, doit prendre un corps ; l'enfant, en fait d'études, est essentiellement matérialiste.

L'enfant qui aura commencé cette étude à l'âge de huit, neuf ou dix ans, arrivera à quinze ans, connaissant bien deux et peut-être trois langues ; alors donnez-lui, si cela vous plaît, à mordre du latin et du grec. Habitué, comme il l'est, à traduire ses pensées et celles des autres en différents idiomes, rompu aux diverses formes grammaticales, appréciant l'utilité de l'étude que vous lui faites entreprendre, en trois ou quatre ans il aura plus appris que dans les huit ou neuf années que vous lui imposez aujourd'hui. Donner à chaque âge l'enseignement qui lui convient le mieux, voilà le moyen le plus sûr d'employer le plus utilement le temps de la jeunesse. A ceux qui nous accuseront de traiter décidément d'une façon par trop cavalière les études classiques, nous leur demandons de vouloir bien lire les lignes suivantes dont nous indiquerons plus loin la source. *(A suivre.)*

Correspondance.

Genève, le 14 septembre 1868.

Monsieur le rédacteur,

Comme Genevois, permettez-moi une rectification : Dans le numéro de l'*Educateur* du 1er courant (n° 17), je lis (page 283, lignes 7 et 8) : « Point de brevet, comme à Genève, mais des examens pour chaque école vacante. » — Cette assertion de « l'instituteur neuchâtelois » signataire de l'article, est erronée : j'ai vu de tout temps, à Genève, deux modes de nominations pour *toutes* les places vacantes dans l'enseignement : 1° par *vocation* (telle est la règle générale) ; 2° par *examen* (telle est la rare exception).

Puisque j'ai pris la plume, monsieur le rédacteur, mais sans vouloir, du reste, exprimer mon opinion personnelle sur ce sujet, je tiens à faire remarquer, à l'égard des *dispositions particulières pour les examens* (page 284), que votre honorable correspondant rentre, dans son 3°, dans le système qu'il s'est donné beaucoup de peine pour renverser.

Faites de cette lettre l'usage qu'il vous plaira, et agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle je suis

Votre dévoué serviteur, Louis Sené, instituteur.

président de la Société pédagogique genevoise.

Nous avons reçu de Genève une autre rectification. C'est relativement à l'assertion d'un de nos correspondants qui représentait la haute autorité scolaire comme n'ayant pas toujours montré la même bienveillance pour le corps enseignant primaire. L'honorable citoyen qui nous écrit aujourd'hui affirme le contraire et en donne entr'autres comme preuve l'empressement qu'a mis cette autorité à favoriser les réunions de la Société.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Les membres de notre Société liront sans doute avec plaisir la fraternelle invitation suivante, reçue par le Comité directeur, qui se fait un devoir de la publier, ne fût-ce que pour montrer que les bonnes et utiles relations entretenues avec les sociétés sœurs, spécialement avec celles des autres parties de la Suisse, continuent et prennent toujours plus d'extension et d'intimité.

Mendrisio, le 15 septembre 1868.

LA COMMISSION DIRECTRICE DE LA SOCIÉTÉ DES *AMIS DE L'ÉDUCATION DU PEUPLE*

A l'honorable Comité de la Société des instituteurs de la Suisse romande.

A notre tour, nous nous faisons un devoir de vous inviter à notre réunion annuelle qui aura lieu les 26 et 27 du présent mois.

L'hospitalière Magadino, sur les agréables rives du Verbano (lac Majeur), a été choisie cette fois pour accueillir dans son sein, en assemblée générale, les amis de l'éducation populaire du Tessin. Ce sera, comme à l'ordinaire, une fête de famille, exempte de luxe et de décors, mais, en revanche, cordiale et fraternelle.

Venez-y, honorables collègues, et vous serez accueillis comme des membres aînés et bien-aimés d'une même famille. Venez-y et vous éprouverez, malgré les Alpes qui nous séparent, qu'à cette extrêmité de la terre suisse battent des cœurs aussi ardents pour la patrie que dans tout autre endroit de la Confédération.

L'accueil bienveillant et plein de courtoisie que vous avez fait à nos représentants à Lausanne, au mois d'août passé, a laissé dans nos cœurs un souvenir qui ne s'effacera jamais et un très-vif désir de multiplier toujours plus les liens qui nous unissent à vous, et si nos modestes séances ne sont que peu de chose en comparaison de vos brillantes réunions, nous espérons que malgré cela vous ne nous priverez pas du bonheur de vous serrer la main.

Veuillez, en attendant, agréer, monsieur le président et messieurs les membres du comité, les sentiments de notre plus parfaite considération.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE :

Le vice-président, P. POLLINI, avocat. — *Le secrétaire,* A. RUSCA.

Le Comité directeur de notre Société avait décidé de répondre à cette aimable invitation par la délégation de l'un de ses membres (M. le professeur Besançon) à la réunion de Magadino; mais malheureusement deux dépêches successives sont venues empêcher la réalisation de cette décision. — La première de ces dépêches annonçait le renvoi de la réunion aux 3 et 4 octobre, vu la persistance du mauvais temps, et la seconde son ajournement indéfini, par suite de l'inondation qui vient d'affliger Magadino et plusieurs autres localités tessinoises.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Répertoire musical pour les écoles, par L. KURZ, professeur de musique, à Neuchâtel. 3 vol. in-12. Prix du 1er vol., 2 fr.; du 2me, 2 fr. 50 c.; du 3me, 3 fr. 50 c.

Parmi les manuels scolaires exposés à Lausanne, il en est un sur lequel nous nous permettrons d'attirer l'attention de nos abonnés, parce qu'il ne nous paraît pas avoir été jusqu'ici remarqué comme il le mérite.

Nous voulons parler du *Répertoire musical* de M. Kurz, professeur de musique à Neuchâtel. L'auteur, bien connu dans toute notre Suisse romande, a déjà rendu à notre pays de grands services par son dévouement à la cause du chant populaire. Beaucoup de nos instituteurs et de nos sociétés chorales lui doivent le goût de la vraie et sérieuse musique, et chaque fois qu'il s'agit de payer de sa personne ou de son travail, on peut être assuré de son concours actif et bienveillant.

Mais l'ambition de M. Kurz va plus loin que ses services, qu'il est toujours prêt à rendre. Il a voulu doter nos écoles d'une sorte de monument de sa carrière pédagogique, et faire pour notre Suisse romande ce que d'autres ont fait pour la Suisse allemande et pour d'autres pays. Il y a un certain nombre d'années que, sous les auspices de la direction de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, il publiait déjà un recueil, aujourd'hui épuisé, intitulé : *Hymnes et chansons*. Lors de son apparition, cette chrestomathie musicale eut, en dehors du canton qui l'avait produite, uu écho mérité. Elle laissait, en effet, bien loin derrière elle, pour le choix des morceaux, l'arrangement musical et la valeur artistique, les recueils jusqu'alors en usage.

Cependant les *Hymnes et chansons* avaient leurs graves défauts. On avait condensé dans un seul volume ce qui aurait dû être séparé en parties distinctes pour les différents âges de l'école. Le maître était obligé de laisser de côté une foule de morceaux tantôt trop élémentaires, tantôt au contraire trop difficiles pour ses élèves, et ceux-ci, à leur tour, se trouvaient embarrassés d'un gros volume dont une partie seule était à leur usage.

Aussi au lieu de se borner à rééditer ce premier recueil, M. Kurz a-t-il eu l'heureuse idée de le transformer de façon à en faire un ouvrage à la fois plus méthodique, plus pratique et plus complet. Il l'a coupé en trois parties graduées formant chacune un volume homogène, et a revu et augmenté chaque partie. Secondé par un éditeur intelligent, il a réussi à adapter aux mélodies les plus connues ou les plus appropriées à l'étude, des paroles en général fort bien choisies, en rapport avec le caractère des morceaux et d'une valeur poétique supérieure à ce que l'on est accoutumé à rencontrer dans des ouvrages de ce genre. Enfin, l'exécution typographique de ces trois volumes ne laisse rien à désirer.

Reste la valeur pédagogique. Sous ce rapport nous ne pouvons que rendre toute justice au tact expérimenté qui a présidé à cette collection. Evidemment M. Kurz s'est proposé un double but : d'abord perpétuer le souvenir de l'exercice des chants populaires les plus connus, puis faire connaître aux enfants et répandre par leur moyen quelques-unes des plus belles mélodies étrangères. Un coup d'œil rapide jeté sur son *Répertoire* convaincra bien vite qu'il y a réussi. Tous les chants nationaux qui ont fait battre notre cœur de jeune homme, s'y retrouvent à la place que leur assignent leurs difficultés musicales, et si les paroles ont parfois été modifiées, le caractère patriotique ou religieux n'en a jamais été altéré. Mais, en outre, la table des matières nous offre en abondance les noms des plus illustres compositeurs, dont l'œuvre immortelle devient ainsi accessible à l'enfance.

Hymnes, bluettes gracieuses, cantiques, chants patriotiques, chansons guerrières pour des cadets, morceaux sérieux pour des solennités scolaires, tous les genres possibles se trouvent répartis dans ces trois volumes, de façon à y maintenir la plus grande variété, tout en conservant une gradation méthodique. Il y a même, à la fin du premier volume, un appendice spécialement consacré aux chants patriotiques suisses.

On voit que l'auteur n'a rien oublié de ce qui pouvait rendre son travail attrayant et utile. Grâce à cette richesse de matériaux et à cette intelligente disposition de l'ensemble, le *Répertoire musical* est destiné à devenir le compagnon inséparable de l'enfant, depuis son entrée dans

l'école primaire jusqu'à sa sortie des classes supérieures. Il n'y a pas à craindre qu'il s'en fatigue, car il s'y trouve plus de morceaux qu'il n'en apprendra jamais, et d'ailleurs chaque volume correspond à un degré différent de développement. Le premier renferme des chants faciles à une, deux et trois voix, pour des enfants de 7 à 11 ans; le second, des morceaux à deux, trois et quatre voix, présentant déjà quelques difficultés, pour des élèves de 11 à 16 ans. Le troisième, enfin, composé de chants religieux, populaires et patriotiques, à quatre voix mixtes, convient encore au degré supérieur de nos établissements, mais peut, en même temps, servir de base aux exercices des sociétés chorales, qui ne manqueront jamais de se former partout où la musique vocale aura été cultivée dans nos écoles.

Quant aux sujets des paroles, ils sont tous empruntés aux domaines à la fois les plus familiers à l'enfance et les plus en harmonie avec le but éducatif qui doit se poursuivre dans toute école digne de ce nom. Dieu, la nature, la patrie, la famille, l'école, tel est le cadre naturel dans lequel l'auteur s'est renfermé, et nous lui savons gré de n'en être pas sorti. Car il n'est point indifférent de faire chanter aux enfants les premières poésies venues. Il faut, au contraire, autant que possible, ne charger leur mémoire que de choses et d'objets susceptibles d'éveiller en eux de grands et nobles sentiments. A ce même point de vue, nous savons également gré à M. Kurz d'avoir fait une large part à l'élément religieux, indépendant, il va sans dire, de toute formule confessionnelle. L'hymne religieux est le genre de poésie qui répond le mieux aux inspirations d'une musique digne de ce nom.

Pour nous résumer, nous dirons que le *Répertoire musical* est plus qu'une œuvre de goût et de science, c'est une œuvre de haute utilité pédagogique. Notre littérature scolaire française était pauvre, comparée à d'autres, sous le rapport des recueils de chants. On ne le dira plus maintenant, et nous espérons que le canton de Neuchâtel ne sera pas le seul à profiter de cette bonne fortune. Les instituteurs qui s'intéressent à cette branche essentielle de l'enseignement feront bien de recommander l'examen de ces trois volumes, des deux premiers surtout, à leurs commissions respectives.

Si nous sommes bien informés, l'éditeur, afin d'en rendre l'acquisition facile à toutes les bourses, serait, cas échéant, disposé à partager encore chaque volume en cahiers, qui se vendraient séparément et dont chacun serait muni d'une table des matières spéciale; de cette façon, l'élève pourrait n'acheter que successivement les parties dont il aurait besoin. Comparé à d'autres beaucoup moins volumineux, ce recueil est déjà d'un prix très modique.

***

Société genevoise pour la protection des animaux (Séance constitutive de la), tenue le 30 avril 1868. Brochure in-12 de 47 pages.

Cette brochure contient bien des choses sous un petit format. C'est d'abord un discours de M. Murisier, instituteur, président de la Société, pour recommander l'œuvre. C'est en second lieu un aperçu historique de M. Eugène de Budé, secrétaire, sur les idées protectrices des animaux, que cet écrivain, honorablement connu par ses publications géographiques, va chercher jusque dans l'antiquité. Suit une discussion instructive dont

l'adoption des statuts de la nouvelle Société a été l'occasion et l'objet, et où M. Lasserre, l'auteur populaire de la brochure : *Ne tuons pas nos amis*, intervient pour assigner à l'œuvre son caractère véritable, qui est, comme on le pense bien, d'être utile à l'humanité, tout en étant favorable à ceux que St-François d'Assise, avant M. Michelet, appelait « nos frères inférieurs privés de l'usage de la parole. » A tout cela est joint encore un discours de M. le Dr Baumgartner, où cet éloquent médecin s'élève contre les barbaries commises soi-disant au nom de la science. Il parle des Castaing, des Palmer, des La Pommeraie; ils avaient vu empoisonner des chiens par les Orfila et les Magensie; ils ont empoisonné des hommes. La brochure se termine par de courts statuts en 8 articles et la liste des membres de la Société ou Zoophiles de Genève.

Il serait fort à désirer qu'une Société de ce genre s'établit partout dans la Suisse française. A Fribourg, il en avait été fondé une par un docteur philanthrope et spirituel, mais peu persévérant, qui a laissé tomber la chose. A Neuchâtel, où M. de Budé place le siége d'une Société zoophile, il n'y en a jamais eu, ou il n'y en a plus. Elle n'y serait cependant pas superflue comme il est aisé de le voir à peu près chaque jour. Notre concours est assuré à ceux qui voudront fonder à Neuchâtel une œuvre analogue à celle de nos amis de Genève.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

ANNONCES

Librairie S. BLANC, à Lausanne.

OUVRAGES NOUVEAUX

24 chants pour les écoles, par G. Becker, instituteur. Cahier oblong, 24 pages, 30 cent.

Cours de dictées, par A. Clément-Rochat, instituteur. Un vol. in-12 de 178 pages, prix 1 fr. 50 c.

Histoire biblique, 5me édition de Calw, avec vignettes dans le texte. Un volume in-12 de 200 pages, relié, 1 fr. 25 c.

Petite histoire suisse des écoles primaires, par J. Matthey, 4me édition. Un vol. in-12, cart., 70 cent.

L'oncle de Morges, par M. Catalan. Joli vol. in-12 de 200 pages, 1 fr. 50 c.

Le **Manoir de Vert-Clos,** par le même, id. 1 fr. 50 c.

La **Double cure,** comédie pour théâtre de société, par le même, 60 cent.

Nota. MM. les instituteurs désireux de s'abonner à **La Suisse,** avec l'avantage d'obtenir les primes offertes dans l'*Educateur* du 15 août, sont priés de se faire inscrire au plus tôt.

PLUMES A RÉSERVOIR D'ENCRE

de J. Alexandre, *à Birmingham.*

Moyennes, fines et extra-fines; la boîte, 2 fr.

PLUMES HUMBOLD

Fines et souples, excellentes pour mains légères; la boîte, 3 fr. 50.

Remises notables aux instituteurs.

S'adresser librairie S. BLANC, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR